

DEPARTEMENT

Seine-et-Marne

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BASSEVELLE**

Séance du jeudi 4 décembre 2014

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal : 11  
En exercice : 11  
Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation

27/11/2014

Date d'affichage

27/11/2014

Objet de la délibération

Tarifification : concessions  
perpétuelles et trentenaires du  
cimetière de Bassevelle

L'an deux mil quatorze et jeudi 4 décembre  
à dix huit heures le conseil municipal de cette commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur  
Bernard RICHARD, maire.

Conseillers présents : MM. Jean-Marie VAN LANDEGHEM, Jean-  
Luc COURTOIS, Marc PORFAL, Jimmy LANGLOIS, René  
COCHON, Jean-Michel FAUVET ; Mme Denise VIVIER, M. Daniel  
LOPES FERREIRA.

Conseiller absent excusé ayant donné pouvoir : Mme Catalina  
KUBIAK donne pouvoir à M. Bernard RICHARD

Conseiller absent : M. Bernard SONNETTE

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel FAUVET

Cette délibération annule et remplace la délibération n°77/03 du 26 novembre 2003.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des membres présents et représentés, l'actualisation des tarifs des concessions perpétuelles et trentenaires du cimetière de Bassevelle.

-Perpétuelle : 300 € (1 m x 2 m = 2 m<sup>2</sup>)

-Trentenaire : 150 € (1 m x 2 m = 2 m<sup>2</sup>)

Cette délibération prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.



Fait et délibéré les jours et mois susdits  
Le maire,  
Bernard RICHARD



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le 05/12/2014  
et publication ou notification du 05/12/2014